

L'homme qui croit aux paradis fiscaux

28 JUILLET 96

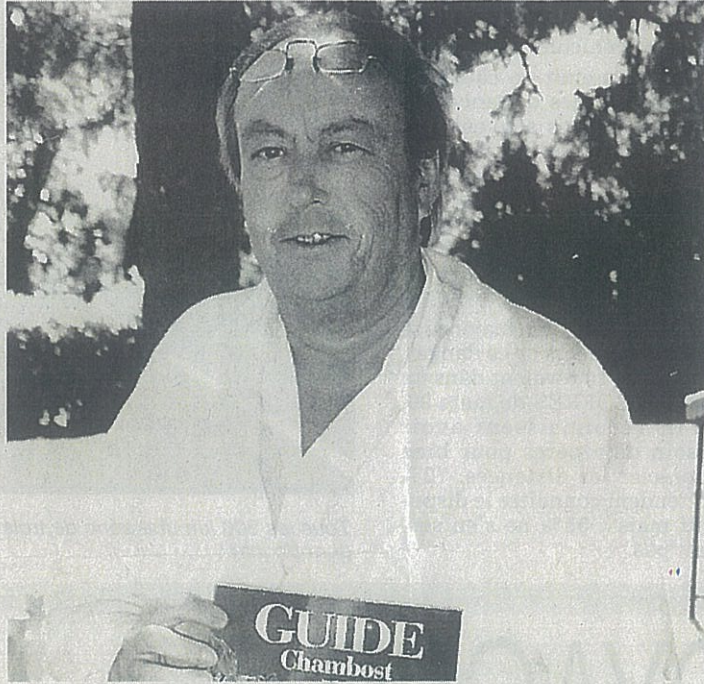
L'avocat français Edouard Chambost, désormais installé en Suisse, vient de publier la sixième édition de son célèbre guide pour échapper à l'impôt sous des cieux plus cléments.

Edouard Chambost est allé au bout de sa logique. Lui dont les démêlés avec Michel Charasse, alors ministre du Budget, défrayaient régulièrement la chronique quand il exerçait ses talents d'avocat d'affaires sur les Champs-Élysées à Paris, a fini par s'installer à Pully, sur la rive vaudoise, dans un de ces « paradis fiscaux » si chers à son cœur et à ses intérêts. Lorsqu'il reçoit, désormais, avec son épouse danoise Lis, c'est au bar anglais du Beau Rivage, un palace suisse d'Ouchy au charme délicieusement suranné et fréquenté par ces « économiquement forts » qui constituent l'essentiel de ses clients. Expatrié volontaire, celui qui n'a jamais cessé de conseiller les milliardaires soucieux d'échapper à l'impôt sur les grandes fortunes assure ne rien regretter. Mieux, il persiste et signe.

« En France, tandis que beaucoup pensaient que la droite, en succédant à la gauche au pouvoir, allait enfin diminuer tous les prélèvements obligatoires, c'est le contraire qui s'est produit » note-t-il avec le sourire gourmand de l'homme qui en a réchappé. « A l'étranger, cette situation suscite une forme d'hilarité générale car personne ne comprend pourquoi ceux de nos compatriotes qui en ont les moyens sont assez sots pour rester dans leur pays, contrairement aux citoyens britanniques qui avaient déserté leur île en masse dans un contexte similaire. Si l'on excepte ceux qui subissent la situation par simple passivité, la réponse tient sans doute au développement, dans l'hexagone, de la fraude fiscale. Le refuge des gens se situe dans la tricherie plutôt que dans le départ ».

« La liberté plutôt que les contraintes »

La publication, ces derniers jours, de la sixième édition de son « Guide des paradis fiscaux », un best-seller traduit en neuf langues et plagié à moult reprises, a conforté Edouard Chambost dans ses convictions. « Quand, en



Le conseiller des milliardaires est persuadé que dans une génération, les pays industrialisés seront contraints de s'aligner fiscalement sur leurs nouveaux concurrents.

1977, j'ai sorti la première version de cet ouvrage, le phénomène relevait presque de l'anecdote et de la curiosité intellectuelle car moins de 5 % des flux financiers transitaient à l'époque par ces pays » se souvient-il. « Aujourd'hui, et c'est la Banque mondiale elle-même qui l'affirme, ce sont 55 % de ces mêmes capitaux qui les utilisent. Si l'on additionne les fonds qui vont s'y dissimuler et ceux qui se contentent d'y effectuer un séjour plus ou moins long dans le cadre de transactions commerciales, ce sont 80 % des mouvements internationaux qui ont maintenant recours à ce type de commodités ».

Outre la « moindre fiscalisation » que ces paradis offrent à leurs hôtes, l'avocat considère que c'est la « liberté » que ces derniers y trouvent qui les séduisent. « En dehors même de l'impôt, l'excès de contraintes administratives devient de plus en plus insupportable » considère-t-il. L'avenir, ce libéral le voit

donc dans une « grande refonte » du système actuel, dépassé à ses yeux. « Les nations industrialisées et leurs technostructures sont plongées dans un cercle vicieux où l'on plante des fonctionnaires pour récolter des impôts dont les fruits permettront de recruter des fonctionnaires supplémentaires » sourit-il. « Ce qui constitue un grave non-sens comme l'a démontré une étude de l'université du Texas en établissant que toute création d'un emploi public entraînait la suppression de deux emplois privés. Mais le mur de la fiscalité tombera un jour de lui-même, comme l'a fait le mur de Berlin ».

« Comme s'ils avaient gagné au loto »

Comment ? « Confrontés à la mondialisation des affaires, qui se traitent de plus en plus souvent de manière immatérielle via les grands réseaux informatiques,

les pays traditionnels ne pourront bientôt plus appréhender physiquement l'ensemble des marchandises et des services » répond l'avocat. « Leurs ressources fiscales seront donc en chute libre. Et les taxes à la consommation et autres impôts sur les revenus dont elles bénéficieront encore grâce à des populations captives pressurées de toutes parts, ne pourront combler à eux seuls le déficit. Il leur faudra s'aligner à moyen terme sur leurs concurrents pour assurer leur survie, autrement dit faire imploser le système pour restaurer son égalité. En devenant à leur tour des paradis fiscaux, capables de faire prospérer leurs économies et désireux d'aider leurs forces vives à se battre au lieu de les pénaliser, avec la certitude d'obtenir un retour sur investissement puisque la relance intérieure sera au rendez-vous ».

En attendant ces lendemains de rêve qu'il promet aux joyeux contribuables « dans une génération », Edouard Chambost sait que le chômage ne le guette pas personnellement. Car chaque mois de nouveaux eldorados fiscaux naissent, au hasard des fluctuations géopolitiques du globe, en particulier sur les ruines de l'ex-empire soviétique. « Lorsqu'un pays modeste, sans grandes ressources naturelles ni main-d'œuvre, veut de l'argent, c'est la solution idéale » estime-t-il. « Avec 17.000 habitants sur 150 km², les îles Vierges britanniques n'avaient pas d'autre espoir financier que les recettes du tourisme. Il leur a suffi de verser deux millions de dollars d'honoraires à un avocat américain qui leur a rédigé une loi ad hoc pour que se constituent aussitôt 170.000 sociétés sur leur territoire. Lesquelles assurent désormais 50 % de leurs rentrées. C'est le même rendement que si leur gouvernement avait joué au loto en achetant tous les billets gagnants ! »

Jean-Pierre TENOUX

● « Guide Chambost des paradis fiscaux » par Edouard Chambost. Editions Pheromones, 665 pages, 269 francs.